DÉPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

MAIRIE DE
JAUSIERS

ATTESTATION DE VISITE OBLIGATOIRE ANNEXE 3

Le présent avis intervient dans le cadre de la procédure de publicité et de mise en concurrence librement organisée par la Ville de Jausiers, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, obligatoire pour toute sélection préalable ***en vue d'une occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation commerciale****.*

A – OBJET

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN LOCAL DE RESTAURATION RAPIDE SIS ARNAUDVILLE A JAUSIERS.

Je soussigné : .....

Représentant de la commune de JAUSIERS.

Certifie que : .....

S'est rendu (e) sur le site, le à H afin de prendre connaissance des lieux qui lui permettront de remettre son offre pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un local de restauration rapide.

Fait à Jausiers, le.....

Le Candidat (signature + Cachet)	Le représentant de la commune de Jausiers (signature + cachet)